



**Date d'arrêté : 6 MAI 2015**

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social  
Arrêté à la date de publication au BALO de l'avis préalable mentionné  
à l'article R 225-73 du Code de Commerce

<b>Nombre total d'actions composant le capital</b>	<b>15 440 235</b>
Votes Doubles	-
<b>Droits de vote théoriques</b>	<b>15 440 235</b>
Actions privées de droits de vote	
Autodétention au nominatif	-
Autodétention au porteur	
<b>Droits de vote réels</b>	<b>15 440 235</b>